

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
DE LA MER, en charge des Technologies vertes
et des Négociations sur le climat**

Instruction fixant la liste des classes et types d'avions et la liste des types d'hélicoptères

La présente instruction est prise pour l'application de la sous partie F - Qualifications de type et de classe (avion) - de l'annexe à l'arrêté du 29 mars 1999 modifié relatif aux licences et qualifications de membre d'équipage de conduite d'avion (FCL1).

Elle est également prise pour l'application de la sous partie F - Qualifications de type (hélicoptère) - de l'annexe à l'arrêté du 12 juillet 2005 modifié relatif aux licences et qualifications de membre d'équipage de conduite d'hélicoptère (FCL2).

Les qualifications de classes et type non identifiées dans la présente instruction peuvent être apposées sur une licence conforme aux exigences du FCL1 ou du FCL2, mais l'exercice des privilèges afférents à ces qualifications est limité aux avions ou aux hélicoptères immatriculés au registre national.

Les listes des classes et des types d'avions, des types d'hélicoptères ainsi que les mentions qui doivent être portées sur la licence correspondantes à ces classes ou types figurent sur le site de l'Agence européenne pour la sécurité aérienne, à l'adresse suivante :

« http://www.easa.europa.eu/ws_prod/c/c_oeb_general.php »

Cette liste est mise à jour tous les mois.

Ces listes sont complétées des listes d'avions et d'hélicoptères figurant dans les tableaux joints en annexe avec les objets suivants :

Le tableau 1 inclut la liste des avions monopilotes et multipilotes certifiés sous registres spéciaux tels que les avions militaires ou expérimentaux.

Le tableau 2 inclut la liste des hélicoptères certifiés sous registres spéciaux, tels que les hélicoptères militaires ou expérimentaux.

Le tableau 3 inclut la liste des hélicoptères monomoteurs certifiés uniquement sous le régime d'un certificat de navigabilité spécial d'aéronefs en kit (CNSK) ou d'un certificat de navigabilité restreint d'aéronefs (CNRA).

Le tableau 4 identifie, parmi les hélicoptères inclus dans les listes établies par l'AESA, les hélicoptères monomoteurs à pistons visés au FCL 2. 245 (b) (2).

A un même hélicoptère multimoteur, sauf pour les hélicoptères certifiés exclusivement multipilotes, peut correspondre soit une qualification de type monopilote, soit une qualification de type multipilote. La mention à porter sur la licence est complétée, selon le

cas, par la mention «SP» qui correspond à la qualification de type monopilote ou par la mention « MP » qui correspond à la qualification multipilote.

Explication des lettrages contenus dans les tableaux :

- (a) Une ligne séparatrice dans la colonne 2 indique une variante ;
- (b) Le symbole (D) figurant en colonne 3 entre les variantes d'aéronefs du même type ou entre des types différents qui sont séparés par une ligne en colonne 2 indique l'exigence d'une formation aux différences.
- (c) Bien que la mention sur la licence (colonne 4) couvre tous les aéronefs listés en colonne 2, le cours de familiarisation ou la formation aux différences pour chaque variante d'hélicoptère doit néanmoins être accompli.
- (d) La variante spécifique sur laquelle l'épreuve d'aptitude ou le contrôle de compétence de la qualification de classe ou de type a été exécutée doit être mentionnée dans le carnet de vol du pilote par l'examineur.
- (e) Le symbole (HPA) figurant en colonne 3 du tableau 1 indique que les connaissances complémentaires (se reporter au FCL1.251) sont requises
- (f) Le symbole (E) figurant en colonne 4 du tableau 2 indique l'équivalence entre la qualification de type mentionnée et la qualification de type correspondante des listes établies par l'AESA. La mention à porter sur la licence est identique et l'exercice des privilèges afférents à cette qualification n'est pas limité aux hélicoptères immatriculés au registre national.

ANNEXE

TABLEAU 1

1.1 Avions monopilotes certifiés sous registres spéciaux, avions militaires ou expérimentaux.

1 Constructeur	2 Certification avion	3	4 Mention sur la licence
Aérospatiale	Fouga Magister	(D)	CM170/ CM175
	Fouga Zéphir		
Aerospatiale (Sud Aviation)	SN601 SP	(HPA)	SN601/SP
De Havilland	Vampire monoplace	(D)	DH100/DH115
	Vampire biplace		
Embraer	Tucano EMB 312		EMB312
	Xingu EMB 121		EMB121
Hawker	Hunter MK58		MK58/68
	Hunter MK68		
Leteckee	L39		Let L 39
Dassault	DA 10 SP	(HPA)	DA10/SP

1.2 Avions multipilotes certifiés sous registres spéciaux, avions militaires ou expérimentaux.

1 Constructeur	2 Certification avion	3	4 Mention sur la licence
Boeing	B17G		B17G
	C135 FR	(D)	C135 FR
	KC135 R		
	E3F		E3F
Dassault	Atlantique2		ATL2
Hurel Dubois	HD34		HD34
McDonnell/Douglas /Boeing	DC9 21 ABE		DC9ABE
Grumman	E2C Hawkeye		E2C

TABLEAU 2
Hélicoptères certifiés sous registres spéciaux, hélicoptères militaires ou d'origine militaire, expérimentaux.

1 Constructeur	2 Certification hélicoptère	3	4 Mention sur la licence
Eurocopter			
Monomoteur à turbine	Alouette III - SA 316 BI - SA 316 BVSV	(D)	SA316/319/315 (E)
	Alouette III - SA 319 B		
	Gazelle - SA 341 F2 - SA 342 M - SA 342 M1 - SA 342 ML1		SA 341/342 (E)
	AS 550 U2		AS 350/350B3 (E)
Multimoteur à turbine	Super Frelon - SA 321 G		SA 321
	Puma - SA 330 BA		SA 330 (E)
	Ecureuil - AS 355 FA	(D)	AS 355 (E)
	Fennec - AS 555 AN - AS 555 UN		
	Dauphin - SA 365 F	(D)	SA 365/AS365 (E)
	Dauphin -SA 365 N Panther - AS 565 SA		
	Cougar, Cougar Horizon - AS 332 L1 - AS 532 UL	(D)	AS332/EC225 (E)
	Cougar - AS 332 L2		
	Cougar RESCO - EC 725 - EC 725 HUS		
	Lynx -WG 13		WG 13
	Tigre - EC665		Tigre
	NH 90		NH 90

TABLEAU 3

Hélicoptères monomoteur détenant un certificat de navigabilité spécial d'aéronefs en kit (CNSK) ou un certificat de navigabilité restreint d'aéronefs (CNRA).

1 Constructeur	2 Homologation	3	4 Mention sur la licence
Aero-Systèmes			
Monomoteur à piston	AK1-3		AK1-3
CH7 Helicopters Heli sport SRL			
Monomoteur à piston	CH7 KOMPRESS F		KOMPRESS
Dynali			
Monomoteur à piston	H ²		H ²
	H ² S		H ² S
Héli-Diffusion			
Monomoteur à piston	EXEC 162 HDF		EXEC 162 HDF
Canadian Home Rotor Inc.			
Monomoteur à piston	SAFARI FR 001		SAFARI
Albouy			
Monomoteur à piston Monosiege	M5PA		M5PA
Bourgue			
Monomoteur à piston Monosiege	PB04		PB04
Charmont			
Monomoteur à turbine Monosiege	M5NC		M5NC
Gineste			
Monomoteur à piston	AUTOUR G2		AUTOUR G2
Hammentien			
Monomoteur à piston Monosiege	DH-500		DH-500
Joordens			
Monomoteur à piston Monosiege	WINNER M500		WINNER M500
Leclere			
Monomoteur à piston	BABY-BELLE		SAFARI
Lescure			
Monomoteur à piston	BABY-BELLE		SAFARI
Raffailac Desfosse			
Monomoteur à piston Monosiege	ANGEL CH-7		ANGEL CH-7
Saint Exupery			
Monomoteur à piston	SAINTEX AT-02		SAINTEX AT-02
Thebault			
Monomoteur à piston Monosiege	M 500 CR		M 500 CR

TABLEAU 4 (anciennement liste 5)
Hélicoptères monomoteurs à pistons visés au FCL2. 245 (b) (2).

1 Constructeur	2 Certification hélicoptère	3	4 Mention sur la licence
Agusta-Bell			
monomoteur à piston	Agusta Bell 47G-2 Agusta Bell 47G-2A-1 Agusta Bell 47G-3B-1 Agusta Bell 47G-4 Agusta Bell 47G-4A Agusta Bell 47J Agusta Bell 47J-2 Agusta Bell 47J-3		Bell47
Bell Helicopters			
monomoteur à piston	Bell 47D Bell 47G Bell 47G-1 Bell 47G-2 Bell 47G-3B-1 Bell 47G-4 Bell 47G-4A Bell 47G-5 Bell 47H-1 Bell 47J Bell 47J-2 Bell 47J-2A		Bell47
Brantley			
monomoteur à piston	B-2 B-2 B		BrantleyB2
Breda Nardi			
monomoteur à piston	Breda Nardi 269		HU269
Enstrom			
monomoteur à piston	F 28 A-D F 28 C 2 F 28 F F 280 C F 280 F F 280 FX F 280 D		ENF28
Hiller			
monomoteur à piston	UH 12 A UH 12 B UH 12 E		UH12
Hugues/Schweizer			
monomoteur à piston	269 A 269 B 269 C 300 C 300 CB 300 CBi		HU269
Westland			
monomoteur à piston	Westland Bell 47 G3 B-1		Bell47
Guimbal			
monomoteur à piston	Cabri G2		G2

La présente instruction fera l'objet d'une publication sur le site de la direction générale de l'aviation civile du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Elle abroge et remplace l'instruction fixant la liste des classes et types d'avions et la liste des types d'hélicoptères du 19 septembre 2008.

Fait à Paris, le 19 1 DEC 2009

Pour le ministre et par délégation

La directrice de la sécurité de l'aviation civile

~~La Directrice de la sécurité
de l'Aviation civile~~
Florence ROUSSE